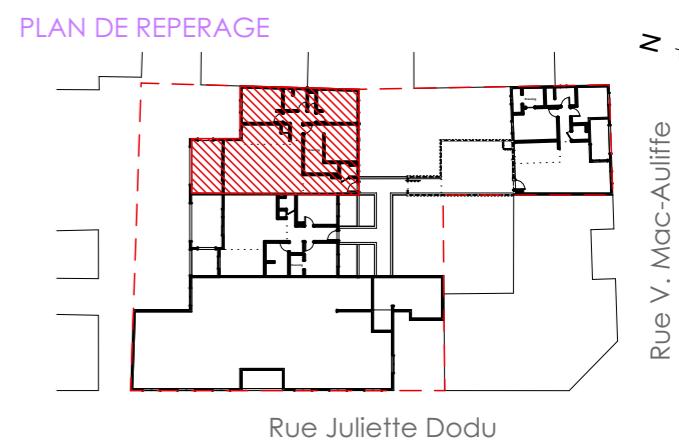




Aménagements mobilier à titre indicatif

Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques ou d'organisation, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution.
Les soffites et faux plafonds sont dessinés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.



R+1 Appartement n°102 Type T4

Appartement

Chambre 1	23,74
Chambre 2	13,03
Chambre 3	13,86
Cuisine	8,60
Dgt	5,80
Entrée	8,98
LT	0,64
San.	1,43
San.	2,23
SDB	4,78
Séjour	38,86
121,95 m²	

Extérieur

Varangue	15,60
15,60 m²	
137,55 m²	